

SYNTHÈSE DES AIDES POUR FAIRE FACE AU COVID-19

Les aides financières

	NATURE DE L'AIDE	CONDITIONS À REMPLIR	MONTANT	INCOMPATIBILITÉ	OÙ FAIRE MA DEMANDE
FONDS DE SOLIDARITÉ VOLET 1	Acquise pour les mois de mars et avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> - TPE, indépendants, prof libérales ayant moins de 10 salariés - CA < à 1 million € - Bénéfice < à 60 000 € - Etre à jour de ses obligations fiscales et sociales - Baisse de 50% du CA, mois N comparé au mois N-1 ou à la moyenne mensuelle du CA 2019 (uniquement pour le mois d'avril) 	1 500€ (maximum)	Aucune	Site impôts.gouv, avant le 30/04 pour l'aide de mars, et avant le 31/05 pour celle d'avril
FONDS DE SOLIDARITÉ VOLET 2	Acquise pour le mois de mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir au moins 1 salarié - Etre éligible au fonds de solidarité Volet 1 - Refus d'un prêt de trésorerie - Etre dans un risque de « faillite imminent » 	2 000€ à 5 000€ (maximum)	Aucune	Auprès de la région des Pays de la Loire
INDEMNITÉ DE PERTE DE GAIN URSAFF	Acquise	<ul style="list-style-type: none"> - Etre immatriculé au 01/01/19 - Etre en activité au 15/03/20 - Etre commerçant ou artisan 	1 250€ (maximum)	Aucune	Nulle part. Aide versée de manière automatique
ACTION SOCIALE DU SSI	Acquise	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir effectué au moins un versement de cotisations depuis son installation - Avoir été affilié avant 01/01/20 - Etre concerné par des mesures de réduction ou de suspension d'activité 	Déterminé par la commission	Fonds de solidarité	Organismes sociaux (/ \) procédure différente selon le statut)
FONDS DE SECOURS DU DÉPARTEMENT	Acquise	<ul style="list-style-type: none"> - Etre inscrit au Répertoire des Métiers ou Registre de la Chambre de Commerce + Statut TNS - Etre installé avant le 01/10/19 - Avoir 5 salariés maximum - Activité = revenu principal - Revenu de mars < à 500 € par personne vivant au foyer - Pas de minimas sociaux - Pas d'épargne mobilisable 	800€ /mois (maximum)	Fonds de solidarité	Site du département via formulaire spécifique

Arrêt de travail pour garde d'enfants

POUR LE DIRIGEANT	Indemnité journalière (IJ)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un enfant de - de 16 ans - Pas de solution de garde - Télétravail impossible 	50% du revenu (minimum)	Fonds de solidarité si IJ > 800€	Site declare.ameli.fr
POUR LE SALARIÉ (REPLACÉ PAR L'ACT.PARTIELLE AU 01/05)	Indemnité journalière (IJ)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un enfant de - de 16 ans - Pas de solution de garde - Télétravail impossible 	50% du revenu (minimum)	Activité partielle	Site declare.ameli.fr

Activité partielle

ACTIVITÉ PARTIELLE	Prise en charge des salaires	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des salariés - Subir une baisse d'activité 	Couvre le salaire dans la limite de 4,5 smic	Arrêt de travail	Site activitepartielle.emploi.gouv.fr
---------------------------	------------------------------	---	--	------------------	---------------------------------------

Reports fiscaux & sociaux

	NATURE DE L'AIDE	CONDITIONS À REMPLIR	MONTANT	INCOMPATIBILITÉ	OÙ FAIRE MA DEMANDE
REPORT COTISATIONS SOCIALES DIRIGEANTS	Cotisations sociales SSI & MSA	Aucune	-	Aucune	Nulle part, c'est automatique
REPORT COTISATIONS SOCIALES SALARIALES	Régime général & MSA	- Avoir des salariés	-	Aucune	Auprès des caisses
REPORT D'IMPÔTS PRO.	Tous les impôts sauf TVA	Aucune	-	Aucune	Auprès des services fiscaux
REPORT D'IMPÔTS PERSONNELS	Modulation prélèvement à la source de l'IRPP	Aucune	-	Aucune	Site : impots.gouv (particulier)

Report des charges fixes

REPORT DES CHARGES FIXES	Factures eau, gaz, électricité, loyer. Montant étalé sur 6 mois après le 24/05	<ul style="list-style-type: none"> - Etre éligible au fonds de solidarité - Échéances comprises entre le 12 mars et la fin de l'état d'urgence sanitaire (24/05) 	-	Aucune	Au fournisseur et au bailleur
---------------------------------	--	--	---	--------	-------------------------------

Report des échéances d'emprunts

REPORT DES ÉCHÉANCES D'EMPRUNTS	Report des échéances d'emprunts existants, jusqu'à 6 mois	Aucune	Pas de pénalité ni de coût additionnel. Les intérêts de la période du report restent dûs	Aucune	Auprès de sa/ ses banque(s)
--	---	--------	--	--------	-----------------------------

Emprunts/avances remboursables

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT	Emprunt taux 0 garanti à 90 % par l'état via BPI. Différé d'un an	- Toute entreprise sauf SCI ou sociétés financières	25% du CA H.T. du dernier exercice clos max (financement de 3 mois d'activité)	Aucune	Demande d'accord : à la banque Demande de garantie : site BPI.fr
PRÊT REBOND FULL DIGITAL «OEC»	Emprunt taux 0 différé de 2 ans, remboursable sur 7 ans, garanti par BPI	- Toute entreprise sauf SCI ou sociétés financières - Entreprise agri. CA < 750 000€	Entre 10 000€ et 50 000€	Aucune Cumulable avec le prêt garanti par l'état	Modalité pratique à venir
FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE	Avance remboursable différée d'1 an	- Avoir moins de 10 salariés	De 3 500€ à 10 000€ selon le CA	Fonds de solidarité	Site : www.resilience-paysde-la Loire.fr